

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE -COMMUNE DE MERPINS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le conseil municipal est convoqué pour la tenue d'une séance ordinaire à 20 heures 30.

Ordre du jour :

- 1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 04.03.2024
- 2-Délibération en vue de passer une convention de voirie avec Grand-Cognac
- 3-Délibération en vue de lancer un appel d'offres pour le lotissement les Tilleuls.
- 4-Divers

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-et-un mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Hubert DEMENIER, Maire.

Présents :

Mesdames Isabelle CAËS - Michelle DOUBLET - Chantal NICOLAS - Virginie BONNEFON - Séverine GEOFFROY - Karine SAUVION
Messieurs Hubert DEMENIER – Jean-René BARET - Jean-Yves THIBAUD - Stéphane DENIS -
Xavier BONNET

Absents :

Excusés avec pouvoir :

Madame Chantal BOULESTEIX, pouvoir à Madame Michelle DOUBLET, Monsieur Alain REPENTIN, pouvoir à Monsieur Hubert DEMENIER

Absents, excusés :

Monsieur Thomas BOYELDIEU
Monsieur Didier GALLAU

Madame Michelle DOUBLET est nommée secrétaire.

Quorum : 8, atteint.

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 04.03.2024

Voté à l'unanimité.

2-Délibération en vue de passer une convention de voirie avec Grand-Cognac

M. le Maire informe le conseil municipal que, depuis 2019, dans un souci d'être facilitateur et d'accompagner les communes, Grand Cognac Communauté d'Agglomération a assuré, en délégation de maîtrise d'ouvrage, la conduite d'opération pour réaliser des travaux de gros entretien (réfection de tapis d'enrobé, de bicouche, revêtement de trottoir, pose de bordures...).

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour 2024.

Cette prestation fera l'objet d'une participation forfaitaire en fonction du montant des travaux que la commune souhaiterait confier. Elle sert à couvrir les frais engagés par Grand Cognac pour assurer cette prestation (temps d'agents, frais de publicité, de reproduction...) :

Montant total des travaux confiés en délégation de maîtrise d'ouvrage	Indemnité forfaitaire
de 0 à 50 000 € HT	500 €
de 50 000 à 100 000 € HT	1 500 €
de 100 000 à 150 000 € HT	2 250 €
De 150 000 à 200 000 € HT	4 000 €
Au-delà de 200 000 € HT	6 000 €

M. le maire propose des travaux à réaliser et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer la maîtrise d'ouvrage à Grand Cognac Communauté d'Agglomération en 2024 pour les travaux concernant :

- Place de l'ancien silo, Avenue de l'Hautdune (enrobé + trottoir) Il n'y aura pas de travaux pour le moment, il faut une rétrocession de tous les propriétaires, de plus, il y a deux projets de construction. Les travaux ne se feront qu'après la rétrocession de tous et la fin des constructions, afin que la route ne soit pas endommagée par les engins.

- Trottoir le long des maisons du lotissement de la place de l'ancien silo (enrobé et bateaux)

- La Frenade : de la route d'Ars jusqu'au chemin de l'Abbaye. Tous les réseaux sont effacés, la rue va être refaite en enrobé.

- Chemin de l'Abbaye (en bicouche)

- Rue de la Tonnellerie (en enrobé, avec des bordures dans le virage, pour protéger le revêtement)

- Chemin de l'usine à gaz (qui part de l'usine à gaz et qui va jusqu'à la Rue de la Frenade) (en enrobé). Il lui faudra lui trouver un nom.

- Parking Machet (enrobé + trottoirs en starmine)

- Dépôt de verre RD 47 (en bicouche)

et demande à M. le maire de signer la convention correspondante, ainsi que tout document afférent aux dossiers de ces chantiers. Le Grand Cognac suivra les travaux avec la commune. La mairie sera présente à la réception du chantier.

3-Délibération en vue de lancer un appel d'offres pour le lotissement les Tilleuls.

Une délibération en vue de lancer un appel d'offres n'est pas nécessaire dans ce cas. Toutefois, il est souhaité que par cette délibération le conseil municipal marque son intérêt pour la création de ce lotissement.

Le cabinet d'urbanisme qui a travaillé sur ce dossier estime à 1184925,81 euros TTC le montant des travaux. Les travaux de voiries se feront selon deux phases. La première phase est estimée à 439347 euros TTC, la deuxième à 342 428, 40 euros TTC.

Ces chiffres ne sont que des estimations, les appels d'offres permettront de connaître le montant exact des travaux. C'est sur les conclusions de l'appel d'offre que votre délibération sera nécessaire pour engager les travaux.

Il vous est proposé d'approuver le lancement des appels d'offres nécessaires pour la poursuite du projet de lotissement.

A l'unanimité, le conseil a approuvé la demande du maire et l'autorise, dès que le permis de lotir aura été accordé, à lancer les procédures d'appel d'offres nécessaires.

4-Divers

Aucune question diverse n'a été posée.

La séance est levée à 20 h 54

Le maire, Hubert DEMENIER



La secrétaire, Michelle DOUBLET

